

Informations de base

2023/2791(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Définition des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires, ainsi que des financements non liés aux coûts pour le remboursement des dépenses des États membres par la Commission

Complétant [2018/0196\(COD\)](#)

Subject

3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)

4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes

4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)

4.70.07 Fonds européen de développement régional (FEDER)

7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas

7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF)

7.30.09 Sécurité publique

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur